

# Les anciens combattants ont tenu leur 63<sup>e</sup> assemblée cantonale



**Défendre les droits des anciens combattants et des veuves : une mission essentielle des ACPG.**

**Salle des fêtes de l'hôtel de ville, les anciens combattants (ACPG-CATM-TOE et veuves) ont tenu leur 63<sup>e</sup> assemblée générale cantonale.**

Yves Lanselle, président pour Orchies, prit la parole pour présenter ses vœux avec une pensée pour ceux qui sont partis. Il lança un appel à participer aux différentes manifestations du souvenir.

L'action sociale et la défense des droits des ACPG constituèrent les deux thèmes abordés ensuite. « *Solidarité : la quasi-totalité de nos finances y est consacrée* », rappela le président. Quelques exemples cités : les colis aux malades aux veuves, à Noël, « *une action vieille de plus de 60 ans* ». La défense des droits est l'autre cheval de bataille de M. Lanselle. « *Nous ne sommes pas un groupe de pression... Nous ne faisons que réclamer ce qui nous est dû.* » Et de détailler les diverses actions 2007. « *Nous sommes 200 000 adhé-*

*rents et adhérentes et la France compte 4 millions d'anciens combattants et victimes de guerre. C'est dire si nous comptons !* »

Les ACPG-CATM souhaitent aussi le maintien du 5 décembre comme journée de mémoire de la guerre d'Algérie. Autres informations : le secrétariat d'État est maintenu, le budget voté le 8 novembre 2007 est en baisse de 2,17 %. Deux nouvelles mesures ont été adoptées : 2 points supplémentaires pour la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le seuil d'indemnité fixé à 681 € pour les veuves.

Dominique Bailly, maire, remercia les ACPG pour tout ce qu'ils ont réalisé dans leur vie d'homme précisant « *qu'il est normal que l'État soit au rendez-vous de la solidarité et de l'action sociale* ». Enfin Bernard Leclercq, président départemental, commenta avec réalisme la situation des ACPG. « *En 1945, nous étions 60 000 dans le Nord, nous ne sommes plus que 10 000. Les veuves deviennent majoritaires...* » ■